

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-391

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	9 000 000	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	9 000 000
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du groupe Écologiste vise à alerter sur les 9 millions d'€ manquants dans la dotation de Radio France au PLF25. Les engagements de l'État dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens de l'audiovisuel public de 2024 à 2028 semblent en voie de ne pas être respectés, dès la 1ère année.

Les sociétés ont perdu plus de 300 millions d'€ « vrais » depuis la fin de l'indexation de leur financement sur l'inflation en 2017. Les budgets prévus dans le PLF2025 ne répondent pas aux difficultés financières qu'elles connaissent. La rémunération du personnel n'a pratiquement pas bougé depuis les fortes vagues d'inflation de ces dernières années, l'emploi précaire y est encore largement répandu, le matériel usé n'est pas remplacé. Il est à craindre, comme l'ont dénoncé conjointement les députés Gauthier et Bataillon dans leur rapport sur l'avenir des sociétés de l'audiovisuel public que de nouvelles coupes puissent dégrader structurellement le fonctionnement des médias publics et les empêcher de tirer vers le haut l'offre d'information et culturelle audiovisuelle du pays.

Cet amendement vise à investir 9 millions d'€ supplémentaires en AP et en CP dans le Programme Radio France. Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 9 millions d'€ au programme de transformation. Le groupe Écologiste appelle le Gouvernement à gager cet amendement afin d'éviter d'en faire reposer le coût sur les autres sociétés de l'audiovisuel public